



Question policiere, suite a flagrant délit

Par **sammos**, le **08/06/2008 à 22:21**

Bonjour, rnIl y a quelques temps, je me suis fait capter avec pour une quantité de 20 euros de drogue douce sur moi, dans ma voiture.rnLa BAC m'a interrogé (sur place), emmené, fait un tour et libéré, apres avoir pris mes coordonnées.rnrnEnsuite, sans aucun document officiel, ils m'ont dit de venir au comissariat avec les papiers en regles le lundi qui vient (ce que je vais bien sur faire) et de venir le 28juin au comissariat pour leur balancer le nom d'un dealer, et adresse...rnrnQue faire? rnEst ce que si je ne vais pas au second rendez vous du 28, je serais "dans la merde?" ou bien y aura - t il aucune poursuite judiciaires et c'est plutot de l'intimidation? (car lorsque j'etais dans leur voiture, il me disait qu'on etait en train d'aller chez moi pour faire une perquisition et tout fouiller, mais c'etait pas vrai...)rnrnDepuis, ma vie a basculé, entre peur et anxiété.rnJ'ai lu partout que les poursuites judiciaires pour simple usage de drogue douce etaient rares, donc j'espere qu'ils m'ont relaché definitivementrnrnMERCI (si une personne travaillant dans la justice, police, priere de poster pour m'eclaircir...)

Par **JamesEraser**, le **08/06/2008 à 23:28**

J'aimerais avoir des précisions sur les circonstances qui ont permis la découverte de la drogue.rnPS : Il n'a pas de drogue douce ou dure mais de la drogue tout simplement
rnCordialement

Par **sammos**, le **08/06/2008 à 23:42**

J'etais au telephone, ils m'ont arrêté pour ca. Un des agents a regarde dans ma portiere, et l'a

vu... puis a pensé que je l'avais caché (elle était là toute la soirée)rnJ'ai donc du sortir, fouiller du véhicule, tout ça.

Par **JamesEraser**, le **09/06/2008 à 10:50**

[citation]Je suis venu le 28 juin au commissariat pour leur balancer le nom d'un dealer, et l'adresse.. Que faire? Est-ce que si je ne vais pas au second rendez-vous du 28, je serais "dans la merde"?[/citation]rnSi une enquête est diligentée concernant votre détention et usage de stup, que vous êtes simplement convoqué, je vous invite à y aller. Car dans tous les cas, vous finirez par vous y retrouver si vous êtes défaillant à la relance. Une réquisitoire 78 pourra être demandée par le service d'enquête et dans ce cas de figure, la force publique pourra être employée pour vous faire comparaître devant l'OPJ. rnDonc, autant faire profil bas et vous y rendre.rnSelon vos précisions, le stup était visible donc : Flagrance.rnc'est ce qui a permis la perquisition de votre véhicule sans assentiment (autorisation) puisque dans la flagrance elle est faite d'autorité.rnNéanmoins : y avait-il un OPJ avec les baqueux ? A défaut, a-t-il été prévenu et s'est-il transporté sur les lieux ? Un PV de perquisition a-t-il été signé ? Avez-vous signé le carton de scellé de votre produit ? rnVous voyez, en l'absence de certains actes décrits ci-dessus, l'ensemble de la procédure risque d'être "bancale" !rnPar ailleurs, si vous n'êtes coincé que pour la première fois, vous ne risquez grand chose. rncordialement

Par **sammos**, le **09/06/2008 à 13:10**

Merci de votre réponse.rnrnEn fait, RIEN ne m'a été remis. La BAC m'a tout simplement posé des questions, m'a fait un tour dans leur voiture (et disaient qu'on allait chez moi perquisitionner), personne n'est venu (OPJ), aucune amende (ni pour les stupéfiants, ni pour le téléphone). Aucun procès d'interpellation.rnSeulement un rendez-vous, dit vite fait et oralement. rnrnJe suis donc allé au commissariat aujourd'hui. Ils n'ont rien trouvé sur mon dossier... J'ai présenté mon permis de conduire, ils ne savaient même pas pourquoi.rnrnDonc il y a quand même obligation de me rendre au rendez-vous? Je suis dans le flou.rnJe le répète: rien n'a été fait, aucune signature, PV, rien. Je n'étais même pas au poste.rnrnJe le redis, la seule raison pour laquelle je ne veux pas me rendre au rendez-vous est le fait de balancer cette personne qui m'a vendu le produit (que je connais un peu, et qui a des amis communs avec moi)

Par **JamesEraser**, le **09/06/2008 à 21:00**

Eh bien dans ce cas, s'il s'agit simplement de "cousinage". Il n'y a pas de procédure en cours. Dans le cas contraire, je m'inquiète.rnAvez-vous déclaré que vous connaissiez l'identité exacte de votre vendeur ?rnDans la négative, pourquoi l'impliquer ?rnCordialement

Par **sammos**, le **09/06/2008 à 21:09**

Qu'est ce que le cousinage?
J'ai, sous la pression, donner un numero et prenom...
Donc il est deja a moitié dans le pétrin... mais c'est un tres petit vendeur...

Par **sammos**, le **09/06/2008** à **21:10**

La principale question reste: qu'est ce que je risque si jen e vais pas a ce rendez vous bizarre

Par **JamesEraser**, le **09/06/2008** à **23:31**

Rien.
Vous serez relancé si il y a procédure en cours, ce qui est difficile à établir vu l'absence d'actes de procédure.
Cousinage : le service laisse le "cousin" tranquille en échange d'un renseignement qui tient la route. Un peu comme l'indic.
Cordialement

Par **sammos**, le **09/06/2008** à **23:43**

Merci!
En gros, ca veut dire que je suis a peu pres tranqui?